



Compte-rendu
Comité syndical du Pays de Pontivy
15 février 2010 – 18H
Salle des fêtes – Pluméliau

Etaient présents : BOUEDO Pierre, CORRIGNAN Gérard, GUYOT Léon, FRANCOIS Gérard, JEGAT René, JOUAN Alain, LAURENT Josiane, LE BRAZIDEC Raymond, LE BRETON Bernard, LE PIPEC Pierre, MARIVAIN Joël, MOELO Serge, QUENTEL Jean-Yves, RAMEL-FLAGEUL Françoise, ROPERS Marc, SERVEL Bruno.

Etaient excusés :

BERTHO Jean-Paul, BURBAN Jeanine, LAUNAY Jean, LE CORF Henri, LE GOUGAUD Agnès, LE LOIR Noël, SUPER Grégoire,
BILLOIR Alain, FOURNIER Stéphane, CLOAREC François-René, LEMOINE Alain,

Autres personnes présentes :

EVEILLARD James, HERVE Jean-Marie, LE GAL Antoine, LE SEYEC Gaëtan,
GREMY Magali, LAUDRIN Catherine, PENSIVY Johanne, POHARDY Fanny, ROLLAND Benoit SICHE Mélanie, TIGER Sylvie.

Secrétaire de séance : M Pierre LE PIPEC

Ordre du jour :

- **Compte administratif 2009 et budget primitif 2010**
- **Demande du Conseil de développement d'intégrer le comité de suivi du SCOT**
- **Proposition pôle d'excellence rurale sur les services**
- **Avancement des commissions (pour information)**
- **Questions diverses**

Déroulement

1) Validation du Compte-rendu de la séance du 26 janvier 2010.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve le compte-rendu de la dernière séance.**

2) Nomination du secrétaire de séance (ordre alphabétique) : M LE PIPEC

3) Compte administratif 2009 et budget primitif 2010

Compte administratif 2009 et compte de gestion 2009

M le Trésorier présente le Compte administratif 2009 :

Le budget prévisionnel en 2009 était de 521 725.18 € (481 164.25 € en fonctionnement et 40 560.93 € en investissement).

Le compte administratif présente un budget de dépenses de 344 331.07 € (331 679.33 € en fonctionnement et 12 651.74 € en investissement) et de recettes de 294 899.62 € (280 655.11 € en fonctionnement et 14 244.51 € en investissement). Les restes à réaliser représentent 60 035 € (52 985 € en fonctionnement et 7050 € en investissement), correspondant aux subventions en attente de versement de la Région et de Leader (dont les montants sont fixés par des conventions ou des délibérations du comité de programmation).

Le résultat de 2009 est excédentaire de 10 603.55 € en intégrant les restes à réaliser, soit dans le détail :

- le budget de fonctionnement est excédentaire de 8642.77 €,
- le budget d'investissement est excédentaire de 1 960.78 €.

Le Président passe la parole à M. MOELO, Vice-président qui invite le Comité syndical à :

- adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2009,

- adopter le compte administratif de l'exercice 2009 et l'arrêter comme indiqué précédemment,
- décider que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **d'adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2009,**
- **d'adopter le compte administratif de l'exercice 2009 et l'arrêter comme indiqué précédemment,**
- **que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.**

Affectation du résultat de clôture 2009

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2009, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 51 024.22 €.
- un excédent d'investissement de 1 592.77 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur le budget 2010 de la façon suivante :

- au chapitre 002, en dépenses : solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 51 024.22 €.
- au chapitre 001, en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 1 592.77 €.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter ces résultats sur le budget 2010 de la façon suivante :**

- **au chapitre 002, en dépenses : solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 51 024.22 €.**
- **au chapitre 001, en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 1 592.77 €.**

Budget primitif 2010

Le budget est présenté par Chapitre et sera voté comme tel.

Le budget reprend les projets présentés au DOB 2010 et les résultats de 2009 :

- études : finances, Sig, schéma numérique (en fonctionnement) et SCOT (en investissement)
- animation : Nos produits ont la patate, Europe, Leader, programmation culturelle Pays et médiation artistique, Info énergie, Adil
- prestation : partenariat Ty Télé
- salaires : 6 postes dont 2 nouveaux en cours d'année

Il est proposé de placer l'étude SCOT en investissement conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme. Loi 2003-590, 2/7/2003.

Le Budget primitif 2010 présente un budget de dépenses de 657 875.17 € (607 875.17 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement) et de recettes de 657 875.17 (607 875.17 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement).

La cotisation des membres est de 163 285.32 €, répartie ainsi :

- Pontivy Communauté : 79 912 €
- Baud Communauté : 28 071 €
- Locminé Communauté : 25 923 €
- St Jean Communauté : 22 467 €
- Moréac : 6 913 €

L'augmentation du budget s'explique :

- sur la partie salaires, par des dépenses sur une année pleine en 2010 (pas le cas en 2009 pour les postes Leader) et le recrutement de deux nouveaux agents pour les énergies (Point Info énergie et Conseil en énergie partagée)
- sur la partie actions, par de nouvelles mutualisations (SIG, schéma numérique, programmation spectacle, énergie) et par le fait d'un subventionnement dégressif sur les actions menées depuis 2 ans.
- Sur la partie Investissement, par le lancement d'un chantier peu subventionné : le SCOT

Le Comité syndical est invité à

- adopter le budget primitif 2010 indiqué
- autoriser Monsieur le Président et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :**

- **adopter le budget primitif 2010 indiqué**
- **autoriser Monsieur le Président et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération**

Demandes de subvention

Pour engager les actions envisagées, le Comité syndical est invité à :

- solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Etat et du programme européen LEADER
- autoriser son Président à signer tous les documents se rapportant à ces projets.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :**

- **solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Etat et du programme européen LEADER**
- **autoriser son Président à signer tous les documents se rapportant à ces projets.**

Convention de partenariat avec le Conseil de développement

Le Président rappelle le rôle de l'association « Conseil de Développement du Pays de Pontivy » au sein du Pays qui permet le renforcement du partenariat entre les élus et les milieux socio-professionnels et qui est force de réflexion et de propositions auprès des élus.

Il indique qu'il est nécessaire de prendre chaque année un avenant à la convention passée entre le Syndicat Mixte et le Conseil de Développement du Pays de Pontivy, notamment pour déterminer le montant de la subvention accordée ; qui est de 62 000 € en 2010.

Le Comité Syndical est invité à :

- octroyer une subvention de 62 000 €, affectée en plusieurs versements, au Conseil de développement
- autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :**

- **octroyer une subvention de 62 000 €, affectée en plusieurs versements, au Conseil de développement**
- **autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant**

4) Demande du Conseil de développement d'intégrer le comité de suivi du SCOT

Par courrier du 29 janvier 2010, le Conseil de développement demande à nouveau à intégrer le comité de suivi SCOT.

Les membres du Bureau proposent de maintenir la composition du comité de suivi SCOT à 9 membres pour les raisons suivantes :

- sécuriser le montage juridique du SCOT : éviter les risques d'une remise en cause du SCOT reposant sur le principe d'avoir associé plus fortement un acteur local qu'un autre.
- ne pas différencier le positionnement des chambres consulaires et du Conseil de développement : ils seront consultés à chaque phase et restent présents en Comité syndical (instance de validation).
- Garder une instance uniquement entre élus pour échanger librement et effectuer les arbitrages politiques.

Le Conseil de développement sera donc consulté à chaque phase et est présent en comité syndical, au même titre que les Chambres consulaires.

Le Conseil de développement souhaitant fortement mobiliser la population sur le SCOT, il sera prévu des temps de rencontre avec le comité de suivi pour étudier ensemble les modalités d'information et de mobilisation de la population.

M EVEILLARD s'étonne de ne pas pouvoir être présent au Comité de suivi pour faciliter la concertation locale.

M CORRIGNAN rappelle les modalités du comité de suivi convenues avec JP LE ROCH, JP BERTHO et L GUYOT (2 représentants par intercommunalité et la commune de Moréac) et débattues en Comité syndical du 29 juin 2009 et validées en séance du 23 novembre 2009.

M CORRIGNAN précise que ce comité de suivi aura un rôle de pilotage pour le consultant retenu mais que la méthodologie de travail n'est pas arrêtée pour associer les partenaires (rôle des uns et des autres à préciser, ainsi que la forme de la concertation). Elle fera l'objet de la prochaine délibération qui fixera la cadre de la concertation locale et du cahier des charges des consultants. Cette méthodologie sera travaillée sous 2 mois (pendant le délai d'étude du périmètre SCOT – L'Etat consulte les personnes associées et émet un avis sous 3 mois) et proposée au prochain comité syndical.

M LE BRAZIDEC soulève la nécessité de la mise en place d'une commission d'appel d'offre pour le choix du prestataire, qui sera une autre instance que le Comité de suivi.

M MOELO précise que la concertation locale sera déterminée à travers cette méthodologie. Il sera préférable de préciser les modalités de concertation et d'association de la population dès le départ.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical maintient, à l'unanimité, la composition du Comité de suivi SCOT à 9 membres (2 par intercommunalités et 1 pour Moréac) et affirme le principe d'une concertation large pour élaborer le SCOT – concertation qui sera définie par une méthodologie à la prochaine séance du Comité syndical.**

5) Proposition pôle d'excellence rurale sur les services

La proposition de Pôle d'Excellence Rurales SERVICES comprend les 4 opérations suivantes :

- Maison des services de Saint Jean Communauté
- Espace Emploi-Formation de Locminé Communauté
- Foyer de jeunes travailleurs de Pontivy Communauté
- Pôle intergénérationnel de Silfiac

L'argumentaire est bâti sur les priorités suivantes du schéma de services :

- renforcement de l'information et l'accès aux services
- combler les déficits de services dans les domaines de l'enfance, de l'accueil des personnes âgées...
- renforcement de la coordination et mutualisation des services de l'emploi-formation, notamment l'organisation territoriale des permanences des services emploi-formation
- accroître la coordination de l'offre de services, valoriser les projets prônant une approche intergénérationnelle.

La cohérence interne entre les opérations au sein du pôle d'excellence rurale s'explique par :

- la forme de services : maison des services permettant de regrouper en un même lieu plusieurs services pour faciliter les démarches des habitants

- la thématique ciblée de services : emploi et formation.

Sous plusieurs aspects :

. aboutissement des projets d'investissements permettant de réaliser les permanences de proximité de différents services, notamment les organismes liés à l'emploi et à la formation

réponse aux problèmes d'accès au logement pour des besoins particuliers liés à l'emploi ou à la formation par la construction d'un foyer de jeunes travailleurs.

Chaque opération justifie d'un partenariat public-privé. Des conventions seront apportées dans la candidature pour le prouver.

Il est proposé de retirer le projet de Maison de services du Volet territorial pour le positionner dans le PER. Cette modification permet de rendre plus cohérente (spécialisation Maison de services et thématique Emploi-Formation) et consistante la candidature PER (4 opérations).

Les financements dégagés sur le volet territorial seront affectés au projet enfance de St Jean Communauté (97125 €). Ainsi St Jean Cté rattrape son retard et bénéficie de soutien équivalent aux autres intercommunalités sur la période 2006-12. Par ailleurs, le volet territorial est plus spécialisé sur les 2 thématiques de services : culture et enfance.

Ce projet contribue à :

- faciliter la vie quotidienne des populations rurales par la réalisation de maisons de services regroupant plusieurs services en un même lieu et renforçant la lisibilité des services dans la proximité

- organiser et animer le territoire en renforçant les réseaux emploi-formation dans leurs pratiques partenariales, notamment par la proximité physique de leurs implantations locales et en privilégiant les approches de mixité sociale, intergénérationnelles.

- développer les activités économiques par un meilleur maillage des services d'accompagnement emploi-formation et la création d'un lieu d'hébergement temporaire pour les étudiants, apprentis, stagiaires et salariés en contrat à courte durée

PER services : Maisons de services et emploi										
33%										
opération	porteur	commencement prévisionnel	coût travaux	coût travaux éligibles	Etat	Région	Département	autofin	Autres	Prêts aidés
Maison emploi formation	Locminé cté	2ème semestre 2011	533 091 €	533 091 €	175 920 €		79 964 €	277 207 €		
Maison services	St Jean Cté	2ème semestre 2010	1 078 929 €	685 094 €	226 081 €	100 729 €	215 785 €	536 334 €		
Pôle intergénérationnel	Silfiac	2ème semestre 2010	701 918 €	533 218 €	175 962 €	31 800 €	192 815 €	292 341 €	9 000 €	
	BSH		773 303 €	773 303 €	70 000 €	9 000 €	31 500 €	97 640 €	2560 €	539 903 €
Foyer jeunes travailleurs	Pontivy Cté	2ème semestre 2012	3 184 533 €	3 013 000 €	400 000 €	408 000 €	300 000 €	279 075 €	159 227 €	1 638 231 €
			6 271 774 €	5 537 706 €	1 047 963 €					

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve :**

- **la candidature du Pôle d'excellence rurale reposant sur un meilleur accueil des habitants par le maillage des maisons de services et la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs.**
- **la mise en place d'un comité de pilotage composé des communautés de communes et communes concernées, des chambres consulaires, des partenaires de l'emploi et de la formation (mission locale, pôle emploi, SPEL, Service insertion du Conseil général et Maison de la formation professionnelle), du conseil de développement.**
- **La mise en place d'un comité de suivi avec les financeurs annuellement**
- **L'affectation de temps d'ingénierie de l'équipe pour le suivi et l'évaluation du projet**

Et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.

6) Avancement des commissions (pour information)

Les projets des commissions pour le 1^{er} semestre 2010 sont précisés dans le dossier.

Un élu référent sera désigné pour coordonner et suivre les services aux énergies.

Jean-Yves QUENTEL est intéressé mais préfère connaître l'investissement en temps que cette responsabilité impliquera.

Françoise RAMEL- FLAGEUL se félicite qu'un élu de Pontivy Communauté soit volontaire pour la coordination de Pays alors que Pontivy Communauté a refusé un poste de Conseil en énergie partagé, porté, subventionné et mis à disposition de Pontivy Communauté par le Pays. Cet engagement de JY QUENTEL permettra de renforcer la coopération entre les intercommunalités.

René JEGAT signale la rencontre entre médecins et élus au sein de Pontivy Communauté pour avancer sur la problématique de maintien des médecins.

Serge MOELO interroge René JEGAT pour vérifier que le projet de SIG de Pontivy Communauté n'a pas été présenté en Bureau de Pontivy Communauté, ce que confirme René JEGAT.

7) Questions diverses

Délibération sur la durée d'amortissement du site internet.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'amortissement du site internet sur 5 ans.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve la durée de 5 ans pour amortir le site internet.**

Délibération sur la convention de compensation de TVA

Suivant la suggestion de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Président propose de signer une convention avec l'Etat pour récupérer la TVA dans l'année.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer la convention avec l'Etat pour récupérer la TVA dans l'année.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.